

REVENDEICATIONS DU SNCT-CGC

Receveur-Percepteur (DGCP)

Ce grade a pour correspondance le grade d'IDEP de 3^{ème} classe dans la filière « Fiscalité »
(voir éléments de correspondance)

- **Maintien de la grille indiciaire du grade de RP plus favorable** que celle connue à la DGI pour le grade d'IDEP de 3^{ème} classe. (2 échelons aux indices 642 et 673 au lieu de 3 échelons se situant respectivement à l'INM 585, 626, 673).

- **Alignement du régime indemnitaire** sur celui de la DGI qui permettra de générer un gain **indemnitaire brut mensuel** de 154 euros (a minima) au 1er échelon et de 175,50 euros au 2ème échelon du grade.

Echelon	Indice	Gain indemnitaire mensuel brut*
1	642	154,00 €**
2	673	175,50 €

*Nous avons calculé ce gain en référence aux barèmes indemnitaires de la DGI communiqués en février 2008.

**Ce montant est donné à titre purement indicatif, il sera en fait supérieur car nous l'avons calculé en nous référant au barème indemnitaire du 1^{er} échelon d'IDEP de 3^{ème} classe qui se situe à l'indice 585 et non 642.

- **Maintien de la possibilité d'accès au grade supérieur à l'indice 734** au lieu de 673 ou 706 dans le meilleur des cas à la DGI.

- **Maintien du ratio promus/promouvables** pour l'accès au grade supérieur (grade de reclassement de TP et d'IDEP de 2^{ème} classe). Ce ratio est de 20% pour l'accès au grade de TP à la DGCP alors qu'il se situe à 4% pour l'accès au grade d'IDEP de 2^{ème} classe à la DGI.

La possibilité d'exercer, à la DGFIP, de nouvelles missions (autrefois exclusivement dévolues aux cadres de la DGI) doit ,en outre, se traduire par la perspective de nouvelles promotions.

Ainsi ,en sera t-il de:

- **la possibilité d'accéder au grade de Conservateur des Hypothèques** (Bureau de 6ème catégorie INM 821).

(voir également nos revendications indiciaires complémentaires pour le grade de reclassement à la DGFIP)